

Loi sur l'assurance-chômage

Toutefois, il ne voulait faire aucune prédiction. Pourquoi? C'est qu'il prétend ne pas pouvoir en faire. Néanmoins, monsieur l'Orateur, en décembre dernier alors que la Commission d'assurance-chômage, entre autres organismes de l'État, a été priée de prévoir ses exigences jusqu'au 8 février—et c'est précisément jusqu'au 8 février qu'on lui a demandé de faire ses prévisions, non pas au début de février ou quelques semaines plus tard, lorsque le gouvernement réussirait à persuader les vauriens du parti conservateur à lui voter les fonds nécessaires—elle a été en mesure de le faire. Et avec cette prétention à l'exactitude, le ministre de l'Immigration a déclaré qu'il était persuadé que son estimation était juste à une heure près.

Donc, il est certainement possible de prévoir les besoins, et je renouvelle mon invitation aux députés d'en face. S'ils hésitent à payer les chômeurs qu'ils ont mis à pied de propos délibéré, ils ne devraient pas nous en blâmer. Tout ce qu'il leur reste à faire, c'est d'approuver une affectation de crédits. Ils ont prouvé leur aptitude à prévoir combien il leur fallait à une heure près en tout temps. Le ministre agite les mains. Moi aussi, je le fais souvent. Donc, il ne devrait pas être difficile pour eux d'en arriver à un chiffre, et nous, comme je l'ai dit tantôt en parlant au nom de tous mes amis, adopterons immédiatement cette affectation.

A mon avis, il ne fait aucun doute que ce bill sera adopté. Personne n'a de doute sérieux à ce propos. Je n'ennuierai pas plus la Chambre avec d'autres remarques métaphysiques au sujet des relations conjugales entre les libéraux et les néo-démocrates, car cette métaphore a déjà perdu toute sa saveur. Je ne tiens pas à voir un mariage consumé, car le rejeton pourrait être hideux à nous rendre fous. Les chômeurs toucheront sans doute l'argent qui leur revient et j'en serai aussi heureux que n'importe qui. Je crois que je possède des antécédents qui m'autorisent bien à parler de ce bill à la Chambre. J'ai été travailleur syndiqué et organisateur syndical. J'ai de très nombreux amis dans les mouvements syndicaux et j'ai de l'expérience vécue...

M. Olivier: Oh, vraiment?

M. Reilly: Qui a fait cette brillante répartition? L'esprit pétillant à la Chambre. Je pense que nous pourrions peut-être en passer un peu à l'autre endroit. Pour reprendre mon exposé, je dirai que personne de ce côté-ci n'est plus véritablement ou sincèrement préoccupé que moi du sort affligeant des chômeurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Reilly: Ces enfantillages et ce cynisme de l'arrière-ban du parti libéral étaient à prévoir. J'ai, je crois, d'assez bonnes références, mais je compte voter contre le bill parce qu'il est un instrument de honte, de fraude, d'inconscience et d'incompétence du gouvernement et aussi à cause du chantage que le gouvernement a voulu exercer à mon égard et à celui d'autres comme moi par leur inquiétude feinte au sujet du paiement des prestations de chômage. Il essaie de nous déconsidérer, bien que ce soit lui qui ait créé cette pagaille.

Des voix: Bravo!

M. Reilly: Ces gens se sont mis eux-mêmes dans le pétrin où ils se trouvent aujourd'hui. C'est le premier ministre (M. Trudeau) qui a conçu ce régime de malheur et qui n'en a pas démoré malgré les excellents conseils qu'on lui a prodigués. Ce sont ces gens qui ont tâtonné, qui se sont laissé balloter et qui ont gaspillé leur temps

pendant trois années de désastre. Ce sont eux qui ont délibérément créé le chômage; ce sont eux qui ont jeté de la poudre aux yeux du peuple canadien avec un régime d'assurance-chômage qui rentrerait dans ses frais grâce aux cotisations des travailleurs, des patrons et d'une minime contribution du gouvernement, cette nullité sans visage qui sort simplement l'argent de sa poche.

C'est le gouvernement Trudeau qui, ne tenant pas compte des souffrances du peuple, a recouru à la fraude pour se sortir d'une situation honteuse. Et il continue ce soir à insister qu'il ne peut vivre avec la limite raisonnable qui permettrait au Parlement de contrôler ses habitudes de dépenses effrénées malgré qu'un haut fonctionnaire financier à l'intérieur de ses rangs ait déclaré il n'y a pas deux semaines que ce genre de limite s'avérait des plus avantageuses.

Voilà le bilan du gouvernement, bilan d'incompétence, de fraude, de honte, de manque absolu de considération à l'endroit de la malheureuse population du pays. Il ne peut l'effacer et tant pis pour lui.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je ne voudrais pas prendre la parole trop longtemps, ce soir, au sujet du bill C-124, mais je voudrais au moins faire quelques remarques qui me semblent absolument importantes.

Le gouvernement présente le bill C-124 afin qu'on hausse le plafond qui avait été fixé, en vertu d'un bill présenté antérieurement, à 800 millions de dollars, permettant ainsi de combler le déficit de la Caisse de la Commission de l'assurance-chômage et d'effectuer le paiement des prestations d'assurance-chômage après le 7 février.

Monsieur le président, il va de soi que j'abonderai dans le même sens que mon collègue, l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne), en disant qu'il ne s'agit pas ici, à la Chambre, de jouer à la politique et de faire en sorte, à cause de la procédure parlementaire, que la Caisse soit à sec et que les chômeurs du Canada ne reçoivent pas leurs prestations.

Monsieur le président, j'estime qu'il est du devoir des députés,—même si c'est la faute directe du gouvernement de ne pas avoir prévu cette situation, lequel possédait pourtant toutes les données nécessaires pour la prévoir,—en dehors de toute considération politique, de ne pas faire reposer le fardeau sur le dos des chômeurs, mais de permettre au contraire que ceux-ci reçoivent ce qui leur est dû.

On se souviendra du principe fondamental à l'effet que ceux qui ont payé des cotisations d'assurance-chômage les ont payées de leurs goussets, conformément à la loi, et qu'en retour, le gouvernement, lorsque les travailleurs tombent en chômage, doit leur verser des prestations.

Ceci dit, monsieur le président, je ne voudrais pas rater l'occasion de dire à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) qu'il est incompétent et inconscient, et qu'il induit volontairement la Chambre en erreur. Je parle en connaissance de cause, ayant déjà rencontré les gérants des bureaux régionaux d'assurance-chômage et ayant discuté, de semaine en semaine, avec près de 50 chômeurs qui venaient se plaindre de ne pas avoir reçu les prestations qui leur étaient dues.